Compte-rendu du Comité Syndical du 8 juin 2023
Salle des Fêtes - ROSNAY

Positionnement du projet de Charte pour la période 2025-2040 sur l'éolien et le photovoltaïque,
Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, la question du développement des énergies renouvelables s'est rapidement posée. Des ateliers thématiques ont été organisés plus spécifiquement sur la question de l'éolien et du photovoltaïque. Sur ce dernier sujet, un certain consensus a été trouvé, proposant de privilégier le photovoltaïque sur toitures et de bien prendre en compte les enjeux agricoles, de biodiversité et des paysages pour les projets agrivoltaïques.
Le Bureau a donc proposé l'organisation d'un vote à bulletin secret sur ce sujet afin d'arrêter la rédaction qui serait inscrite dans le document du projet de Charte pour 2025 – 2040.
Le texte proposé est le suivant :

Pour le photovoltaïque

- *« Installer avec précaution la production d'énergie photovoltaïque en fonction du schéma de développement des énergies renouvelables :*
  - *Privilégier le photovoltaïque sur toitures des bâtiments publics, industriels et agricoles existants et sur ombrières des parkings ; être exigeant et proposer des principes d'intégration qui prennent en compte à la fois la modification apportée sur la toiture du bâtiment et l'environnement des bâtiments.*
  - *Accompagner un modèle agrivoltaïque respectueux des enjeux agricoles, de la biodiversité et des paysages :*
    - *privilégier les projets collectifs, expérimenter de nouveaux modèles ;*
    - *garantir un projet agricole viable et pérenne, assurant la transmission des exploitations ;*
    - *s'assurer que les projets sont exemplaires dans leur prise en compte de la biodiversité et des paysages. »*

Pour l'éolien

- *« Considérant les enjeux du patrimoine paysager du territoire, le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne »*

Après quelques débats et échanges sur ces sujets et plus globalement sur le projet de la Charte, les résultats des votes effectués à bulletins secrets sont les suivants :

Pour l'éolien :
Pour la rédaction proposée : 46
Contre la rédaction proposée : 15
Abstentions : 1

Pour le photovoltaïque :
Pour la rédaction proposée : 58
Contre la rédaction proposée : 2
Abstentions : 2

Renouvellement ligne de trésorerie,
Sur proposition du Président le Comité Syndical accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la banque Postale pour un montant de 110 000 €.

Recrutement d'un agent contractuel pour le Projet Alimentaire de Territoire (PAT),
Suite au départ d'un agent assurant les missions d'animation pour la mise en place du PAT, il est décidé de procéder à un recrutement à compter du 1er juillet d'une personne sur un emploi non permanent à temps complet.
Cet agent sera recruté sur la période restant à savoir jusqu'au 31 mai 2024. La rémunération sera sur la base de l'indice majoré 437 de la Fonction publique territoriale.

Revalorisation salariale de certains agents,
Sur proposition du Président le Comité Syndical accepte la revalorisation salariale de certains agents dont la rémunération est proche du SMIC. Cela concerne quasi uniquement les personnes employées pour l'accueil au sein du Château d'Azay-le-Ferron.

Recrutement d'un agent contractuel pour l'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE),
Suite au départ d'un agent assurant les missions d'animation confiées à a PTRE, il est décidé de procéder à un recrutement à compter du 19 juin d'une personne sur un emploi non permanent à temps complet.
Cet agent sera recruté pour une durée d'un an à savoir jusqu'au 18 juin 2024. La rémunération sera sur la base de l'indice majoré 415 de la Fonction publique territoriale.

Projet d'aménagement de la maison de la rénovation sur le site de la maison du Parc.
Sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte d'engager le lot 1 du chantier de la Maison de la Rénovation sur le site de la maison du Parc qui concerne la démolition et le gros œuvre du projet.
Ce lot est attribué pour le montant de 111 298.79€ HT.
Les autres lots sont en cours de négociation suite à l'appel d'offres déclaré infructueux.

Vente de produits et ouvrages au sein de la maison de la Nature,
Le Président a présenté au Comité Syndical qui les a acceptés, les tarifs des produits et ouvrages vendus au sein de la Maison de la Nature.

Versement de primes de majoration LHI dans le cadre de l'OPAH-RR,
Dans le cadre de l'OPAH-RR lancée en 2019 sur 56 communes du périmètre d'étude, le PNR s'est engagé à majorer de 1 500€ les aides accordées par l'NAH pour l'amélioration des logements occupés par leur propriétaires nécessitant des travaux lourds pour rétablir la sécurité et la salubrité.
Le Comité Syndical autorise donc le Président à procéder au versement des primes de majoration LHI pour 7 dossiers sur les communes de Le Blanc, Ingrandes, Lingé, Beaulieu et Prissac.

Modification des tarifs de la ludothèque,
Le Président a présenté au Comité Syndical qui les a acceptés, les nouveaux tarifs appliqués pour les prestations de la ludothèque.